



Le comité des vigilances et de la qualité-gestion des risques

L'organisation choisie par notre établissement est une fonction de gouvernance de la gestion des risques associés aux soins assurée conjointement par la direction de l'établissement, la CME. Cette fonction décide et initie, organise et pilote la démarche de gestion des risques associés aux soins. Elle définit les priorités, valide le programme d'actions, alloue les ressources adaptées, suit les actions en cours, évalue les résultats et adapte le programme en conséquence.

Cet engagement se concrétise par la mise en place d'un comité de pilotage.

Ce comité met en œuvre et anime le programme d'actions. Il s'assure de la bonne utilisation des ressources allouées. Selon un agenda établi, il communique des résultats exploitables nécessaires à la prise de décisions.

Une fonction opérationnelle de mise en œuvre et de suivi des actions sous la forme de projets précis et structurés, qui mobilise les divers spécialistes de l'établissement et professionnels concernés, conduits par des groupes de travail thématiques et commissions existantes (CLIN, CLUD, CDU, COMEDIMS, CHSCT, CLAN etc.), intégrées à l'édifice Gestion des risques de l'établissement.

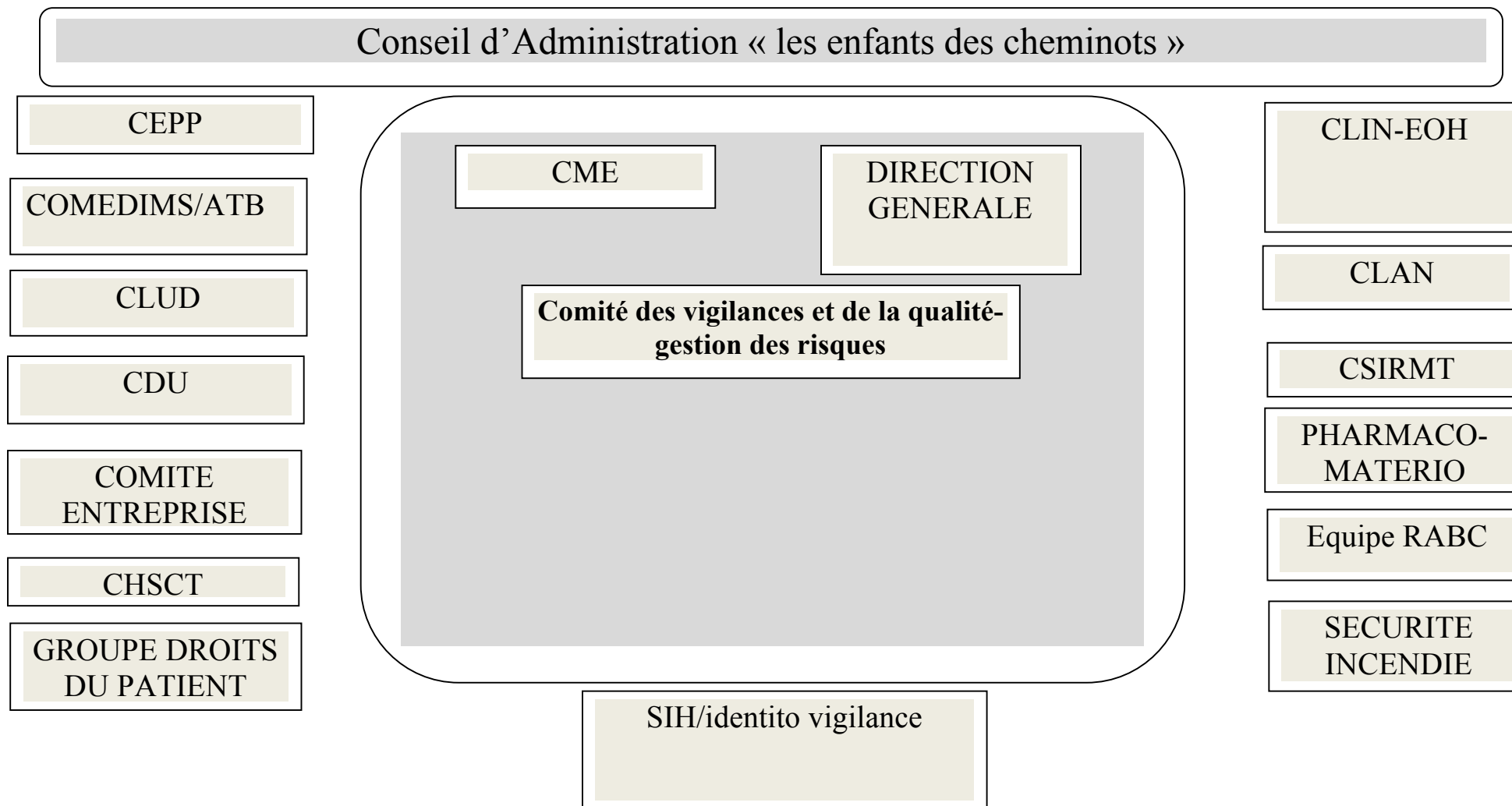
DESCRIPTION

Sous l'autorité de la Direction et de la CME :

- Le comité de pilotage décide et impulse la politique de gestion des risques, fixe les orientations, les domaines prioritaires et affecte les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
- Il pilote la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la politique de gestion des risques de notre établissement.
- Il détermine les actions stratégiques à mettre en place, valide le programme d'amélioration qualité et de la sécurité des soins. Il réalise et coordonne également le programme global de gestion des risques et assure la mise en œuvre le programme d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques.
- Il coordonne les plans d'actions et apporte un soutien méthodologique aux groupes de travail.



Le comité des vigilances et de la qualité-gestion des risques





Le comité des vigilances et de la qualité-gestion des risques

UNE ORGANISATION TRANSVERSALE

L'organisation mise en place au CMI de Romagnat est une organisation transversale. Elle s'appuie sur les structures existantes.

Des vigilances sanitaires à la gestion des risques :

La question de l'articulation entre les vigilances et la gestion des risques s'est posée dès la conception de notre politique de gestion globale des risques.

D'un point de vue matériel et humain, nous ne pouvons pas multiplier les dispositifs de vigilances ou développer d'autres vigilances au-delà des vigilances réglementaires. **Nous avons donc structuré les vigilances autour d'une coordination des vigilances et élargi la structure de coordination des vigilances à l'ensemble des risques. Nous avons appelé cette entité « comité des vigilances et de la qualité gestion des risques.**

L'objectif étant d'améliorer l'efficacité du système de vigilance :

Nous pensons que ce système permet :

- une simplification des dispositifs de signalement et de collecte de l'information
- une amélioration des transmissions de l'information
- un meilleur partage de l'information
- une coordination des actions et définitions des priorités
- la mutualisation des compétences et savoir-faire

CERTIFICATION HAS CENTRE MEDICAL INFANTILE DE ROMAGNAT

Notre établissement est certifié V2014. Il a obtenu la cotation B.

Les prochaines échéances :

- 31/12/2019 : suivi et actualisation du compte qualité
- Année 2021 : prochaine visite de certification HAS